



INFORMATIONS À LA POPULATION

Septembre 2026

MOT DE LA MUNICIPALITÉ



Voilà deux mois que la législature 2026-2031 a débuté, marquant ainsi une nouvelle étape dans la vie de notre Commune. La Municipalité aborde cette période avec enthousiasme et se réjouit de poursuivre son engagement au service de la collectivité, dans un esprit d'écoute et de collaboration. Ces premiers mois permettent aux nouveaux membres de la Municipalité de prendre progressivement leurs marques et de se familiariser avec les nombreux dossiers communaux. L'ensemble de l'exécutif souhaite également définir les priorités qui guideront son action pour les années à venir.

Dans une volonté de continuité, la Municipalité tient à maintenir et poursuivre la communication avec la population, qui occupait déjà une place importante au cours de la précédente législature. Informer, expliquer et partager les actualités de la Commune constituent en effet des éléments essentiels d'une relation de confiance entre les autorités et la population.

Au-delà des informations pratiques et des recommandations utiles, ces tous-ménages sont aussi l'occasion de vous tenir informés de ce qui se passe dans notre Commune et de vous donner quelques repères sur les dossiers et sujets qui rythment la vie communale.

En complément, nous vous rappelons que vous pouvez consulter notre site internet, www.bretigny.ch, qui rassemble notamment des informations officielles, des documents utiles à diverses démarches administratives, les actualités ou encore l'agenda des événements à venir. Nous vous encourageons aussi à vous abonner à **notre chaîne communale WhatsApp** (voir QR code ci-contre).



Ces différents canaux vous permettent de rester régulièrement informés de la vie communale et des actualités locales.

Nous nous réjouissons de poursuivre ces échanges avec vous tout au long de cette législature et vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Commune.

CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le

**Mercredi 7 octobre 2026, à 20h15
à la grande salle du Collège de l'Ancien Battoir.**

Tout électeur peut participer à ces séances et se faire assermenter le soir-même pour devenir membre du Conseil général. Il est également possible d'y assister en tant que simple auditeur.

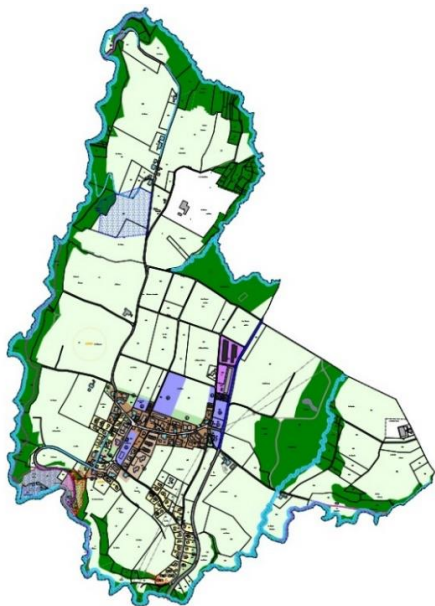


L'ordre du jour sera prochainement disponible sur notre site internet, à la rubrique Agenda.

Rappel : les personnes qui étaient membres du Conseil général lors de la précédente législature et qui souhaitent poursuivre leur fonction seront assermentées en début de séance, uniquement si elles n'ont pas pu être présentes lors de la séance d'assermentation du 10 juin dernier.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec le bureau du Conseil général : conseilgeneral@bretigny.ch.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



Adopté en août 2025 par le Conseil général, notre nouveau Plan d'affectation communal (PACom) a reçu l'approbation du Canton le 9 juin dernier.

Pour rappel, cette révision globale était une obligation légale, imposée par les autorités cantonales et fédérales, visant à redéfinir l'utilisation du sol et la destination des parcelles (zones à bâtir, agricoles, de protection, etc.) sur l'ensemble du territoire communal. A la suite de l'approbation, aucun recours n'a été formé.

Par courrier du 2 septembre, le Canton nous a notifié que l'entrée en vigueur officielle de notre PACom, était fixée au 9 juin 2026. Les procédures sont dorénavant grandement simplifiées, puisque les projets de construction peuvent être traités uniquement selon les règles du nouveau plan. Jusqu'ici, durant la phase de transition, ils devaient obligatoirement respecter à la fois les anciennes et les nouvelles réglementations.

Rappel aux propriétaires concernés : vous disposez d'un délai d'un an à partir de l'entrée en vigueur pour déposer une demande d'indemnisation au Département !

PLACE DE JEUX ET TERRAIN MULTISPORTS



La place de jeux et le terrain multisports sont avant tout des espaces dédiés à la détente, aux jeux des enfants et à la pratique du sport en toute sécurité. Afin de préserver leurs revêtements spécifiques, **l'accès est interdit aux véhicules deux-roues** (vélo, trottinette, scooter, vélomoteur, etc.).

Nous vous remercions de prendre soin de ces infrastructures partagées !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Comme relayé récemment sur notre chaîne WhatsApp, nous souhaitons rappeler ici quelques règles essentielles pour garantir la sécurité de tous dans le village, en particulier celle des enfants sur le chemin et aux abords de l'école.

→ **L'arrêt et le stationnement sont interdits aux abords de l'école et de la Maison de Ville**, y compris le temps de déposer ou de récupérer les enfants (dépose-minute non autorisée). Nous vous encourageons à accompagner vos enfants à pieds à l'école. Vous disposez également de zones de stationnement à proximité du terrain de foot, ainsi qu'en face de l'administration.

- **La vitesse est limitée à 30 km/h** sur l'ensemble du territoire communal. Respecter cette limite, c'est offrir un environnement serein aux autres usagers.
- Pour rappel, les rues du village ne sont **ni des espaces d'acrobaties à deux-roues, ni des zones de tests de vitesse**.

La sécurité est l'affaire de tous, merci de votre précieuse collaboration !

TAXE DÉCHETS



Depuis 2025, le montant de la taxe déchets est réduit de 50% **pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, en études ou apprentissage** (au moins 4 mois dans l'année). Cette réduction est uniquement accordée sur présentation d'une attestation d'études ou d'apprentissage, à remettre à la bourse communale, par courriel ou courrier, **jusqu'au 31 octobre de l'année en cours**. L'année des 25 ans, le rabais peut être accordé en entier, indépendamment de la date d'anniversaire.

TAILLE DES HAIES



Nous réitérons notre rappel aux propriétaires, concernant leur obligation d'entretenir régulièrement leurs haies, arbres et autres plantations, notamment en cette période de sécheresse favorable à la chute de branches mortes.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, aucune végétation ne doit empiéter sur le domaine public ni gêner la circulation. Les plantations doivent également respecter les distances réglementaires par rapport aux routes, chemins ainsi qu'aux parcelles voisines.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'élagage ou à la taille nécessaire, afin de garantir la sécurité, la visibilité et le bon entretien des espaces publics.



www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres

À L'AGENDA

En ce début d'automne, nos sociétés locales sont particulièrement dynamiques et nous les en remercions chaleureusement. Pour ne manquer aucun rendez-vous, découvrez les principaux événements qui auront lieu en septembre et octobre :

Date	Evènement	Organisateur	Lieu
12 septembre	Journée jeux	Ludo-Bib	Buvette du foot
13 septembre	BikeABret	ManifABret	Buvette du foot
18 septembre	Afterwork avec tournoi de fléchettes	Jeunesse	Buvette du foot
25 septembre	Soirée jeux	Ludo-Bib	Administration communale
16 octobre	Match aux cartes	Jeunesse	Grande salle
17 octobre	Fête de la bière	Jeunesse	Grande salle
31 octobre	Fête de la courge	Société de développement	Grande salle

! Ces événements sont ouverts à toute la population, alors pensez à consulter notre site ou la chaîne WhatsApp pour plus d'informations (horaires, inscriptions, etc.) !